

## RECOMMANDATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2023 POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL



La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) compte plus de 97 000 membres propriétaires d'entreprise et nous mettons tout en œuvre pour créer un climat entrepreneurial qui favorise leur réussite.

## Contexte actuel

Après plus de deux ans d'incertitude liée aux confinements et aux restrictions en lien avec la pandémie, la reprise s'annonce longue et difficile pour de nombreuses PME. Bon nombre d'entre elles luttent pour retrouver leurs niveaux de revenus pré-pandémiques et rembourser leurs dettes COVID-19. Le tout en faisant face à la hausse des coûts d'exploitation, aux pénuries de main-d'œuvre et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

Il est important de garder à l'esprit que les PME sont vitales pour l'économie. Des politiques qui leur sont favorables bénéficieront à toutes les communautés du pays. La présente soumission prébudgétaire recommande des mesures visant à favoriser un environnement propice à la croissance économique dans lequel les PME pourront prospérer.

Le présent document est une mise à jour de la soumission prébudgétaire qui a été envoyée au Comité permanent des finances en octobre 2022.

## Gestion des dettes des PME

Les programmes d'aide COVID-19 mis en place pendant la pandémie ont pris fin le 7 mai 2022. D'après les derniers chiffres du *Tableau de suivi de la santé des PME* publié par la FCEI, 52 % des PME ont toujours des revenus sous la normale et 58 % ont des dettes pandémiques qui s'élèvent à plus de 114 000 \$ en moyenne<sup>1</sup>.

Il faut veiller à ce que les propriétaires de PME puissent se rétablir le plus rapidement possible. Beaucoup veulent rembourser leurs dettes COVID-19 en dépit de revenus sous la normale et de l'inflation galopante. **La FCEI recommande au gouvernement d'adopter des mesures qui aideront les PME à réduire le fardeau de leurs dettes pandémiques, par exemple, en reportant la période de remboursement des prêts du CUEC jusqu'en décembre 2024.**

Par ailleurs, il faut veiller à ce que tous les bénéficiaires des prêts du CUEC qui les ont reçus de bonne foi, mais qui sont maintenant considérés comme inadmissibles, aient la possibilité de faire appel de cette décision pour pouvoir conserver la portion subvention.

## Faire en sorte que les coûts d'exploitation n'augmentent pas

L'inflation n'épargne personne. Sur une base annuelle moyenne, l'Indice des prix à la consommation a augmenté de 6,8 % en 2022, ce qui est bien supérieur à la cible de 2 % de la Banque du Canada<sup>2</sup>. L'enjeu prioritaire de nos membres est l'augmentation des coûts d'exploitation. Ils citent, comme principales pressions, le coût des intrants, les coûts de l'énergie/des carburants (67 %), les coûts salariaux (60 %) et le coût des taxes/impôts et de la réglementation (53 %)<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> FCEI, Sondage *Votre voix*, mené du 10 au 28 novembre 2022, n = 3 264.

<sup>2</sup> Statistique Canada, Indice des prix à la consommation, Tableau [18-10-0005-01](#), janvier 2023.

<sup>3</sup> FCEI, *Baromètre des affaires*<sup>MD</sup>, décembre 2022.

## Coûts de l'énergie et des carburants

L'énergie et les carburants représentent des coûts importants dans tous les secteurs. **Nous suggérons que le gouvernement gèle les hausses prévues de la taxe sur le carbone** afin de diminuer la pression exercée par l'inflation.

Le régime actuel de tarification de la pollution par le carbone est inéquitable pour les PME. En effet, bien que leurs contributions représentent près de **50 %** des recettes tirées de la taxe sur le carbone, les PME n'ont pas droit aux importants remboursements offerts aux particuliers des provinces où le système est en vigueur. Environ seulement **10 %** des recettes sont retournées aux PME sous la forme de remises, ce qui est insuffisant. **Le gouvernement doit rendre le système de tarification du carbone plus équitable en veillant à ce que la proportion des recettes perçues auprès des PME leur soit réattribuée.**

Par ailleurs, nous encourageons le gouvernement à **accélérer l'adoption du projet de loi C-234 visant à modifier la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre**. Ce projet de loi prévoit des exemptions sur la tarification du carbone pour le propane et le gaz naturel servant notamment au séchage des grains à la ferme ainsi qu'au chauffage et au refroidissement des étables afin d'aider à ce que les coûts liés à la production alimentaire demeurent viables.

## Coûts salariaux

Les PME dépendent beaucoup plus de leur main-d'œuvre que les grandes entreprises. Elles sont donc plus sensibles aux taxes sur la masse salariale et celles-ci doivent être payées, que l'entreprise soit rentable ou non.

Les taux de cotisation au RPC/RRQ ont commencé à augmenter en 2019 dans le cadre d'un plan de hausses sur cinq ans. Ces hausses seront suivies par l'établissement d'un deuxième plafond salarial et des augmentations pendant deux ans des gains maximums cotisables. **Nous demandons un report de l'établissement du deuxième plafond salarial pour les cotisations au RPC/RRQ jusqu'à ce que l'inflation se stabilise autour de 2 %, pour permettre aux Canadiens de la classe moyenne et à leurs employeurs de s'adapter à la hausse du coût de la vie et des coûts d'exploitation.**

Des augmentations des cotisations à l'assurance-emploi (AE) sont également prévues, en partie à cause du déficit accumulé en raison des mesures d'aide extraordinaires mises en place durant la pandémie. Nous sommes heureux qu'une partie du déficit de la caisse de l'AE ait été épongé par le gouvernement, mais cet engagement est insuffisant pour couvrir toutes les dépenses liées à la pandémie. **Nous recommandons au gouvernement de payer la totalité du déficit actuel de l'assurance-emploi au moyen des recettes générales.**

Par ailleurs, le partage actuel à 60-40 des cotisations à l'assurance-emploi a été établi lorsque les employeurs avaient davantage de contrôle dans les décisions relatives à l'emploi. Les diverses prestations spéciales mises en place au fil des années ont accru l'admissibilité des travailleurs à des prestations d'AE n'ayant pas perdu leur travail (p. ex. congé parental). Pour que l'AE soit plus équitable envers les PME, **nous demandons un partage à 50-50 des cotisations entre les employeurs et les employés. Une autre approche consisterait à instaurer un taux réduit pour les plus petites entreprises, semblable au crédit pour l'emploi visant les petites entreprises accordé en 2015 et 2016.**

## Coûts fiscaux et réglementaires

Selon un récent sondage mené auprès de nos membres, les économies générées par l'allègement du fardeau fiscal bénéficieraient avant tout aux employés. En effet, **59 %** des répondants augmenteraient la rémunération et les avantages sociaux de leurs employés et **30 %** investiraient dans la formation. Ces

économies serviraient aussi à rembourser les dettes (55 %), à contrer l'augmentation des prix (32 %) et/ou à mettre en œuvre les projets d'expansion de leur entreprise ou réinvestir dans celle-ci (37 % et 21 %)⁴.

Les taux d'imposition sur le revenu des particuliers sont indexés annuellement, mais la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE) n'a pas changé depuis 2009. **Nous exhortons le gouvernement à relever la déduction accordée aux petites entreprises à 600 000 \$ et à l'indexer sur l'inflation par la suite afin de préserver le véritable avantage financier de cette déduction au fil du temps.** Cette déduction est importante pour les propriétaires de PME parce qu'un taux d'impôt réduit leur permettra de conserver une plus grande partie de leurs gains après impôt afin de la réinvestir dans l'entreprise ou de rembourser leurs dettes.

Nous demandons également de **réduire le taux d'imposition des PME de 9 % à 8 % pour les deux prochaines années au moins.** Cela permettrait aux entreprises d'avoir des liquidités supplémentaires pouvant être investies dans leurs activités et l'embauche de personnel. Une baisse de l'impôt des sociétés encourage les investissements et peut aider les PME à absorber plus facilement la hausse des coûts d'exploitation.

L'investissement dans la machinerie, l'équipement et les technologies peut accroître la productivité des PME. **Nous recommandons au gouvernement de prolonger d'au moins 3 ans le programme Incitatif à l'investissement accéléré avant que ne commence l'élimination progressive de cette mesure.** Ce programme est un incitatif pour les PME qui veulent investir en capital. Il apporte aussi une aide financière en offrant des possibilités d'amortissement accéléré, ce qui génère des économies d'impôt. Cela soutient le démarrage, la croissance, l'automatisation et la modernisation des entreprises.

**Nous recommandons aussi de rendre permanentes les mesures temporaires de soutien fiscal qui permettent la passation en charges immédiate de biens admissibles acquis par des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) jusqu'à concurrence de 1,5 M\$ par année d'imposition.** Il s'agit d'une proposition incluse dans le budget de 2021 qui a été bonifiée en 2022 afin d'inclure les biens acquis par des résidents canadiens ou des sociétés de personnes canadiennes.

## Frais de carte de crédit

Les cartes de crédit sont avantageuses à la fois pour les consommateurs et les entreprises, mais elles entraînent aussi des coûts significatifs pour les commerçants. De nombreux propriétaires de PME (78 %) pensent que les taux et leurs frais actuels de traitement des paiements par carte de crédit ne sont pas abordables⁵. **Nous demandons au gouvernement de donner suite à l'engagement qu'il a pris dans l'Énoncé économique de l'automne 2022 visant à réduire les frais de traitement des paiements par carte de crédit qui sont imposés aux commerçants.**

## Pallier les pénuries de main-d'œuvre

La proportion de PME touchées par des pénuries de main-d'œuvre se situe autour de 59 %⁶. Le manque de personnel conduit les propriétaires d'entreprise à travailler plus d'heures (73 %), à refuser des ventes et des contrats (48 %) et/ou à réduire leur offre de services (47 %). Les PME ont fait tout ce qu'elles pouvaient pour attirer les travailleurs. Bon nombre ont augmenté les salaires et offert des

---

<sup>4</sup> FCEI, Sondage *Votre voix*, mené du 8 au 26 septembre 2022, n = 3 679.

<sup>5</sup> FCEI, Sondage sur les cartes de crédit et de débit, mené du 10 au 25 juin 2021.

<sup>6</sup> FCEI, Sondage *Votre voix*, mené du 8 au 26 septembre 2022, n = 3 679.

primes à l'embauche, mais sans grand succès. L'automatisation et l'embauche de travailleurs étrangers s'avèrent deux solutions plus efficaces pour pallier les pénuries de main-d'œuvre<sup>7</sup>.

Les PME auraient davantage recours à l'immigration si cela n'impliquait pas autant de paperasserie, des coûts élevés et de longs délais de traitement des demandes. De nombreux propriétaires de PME recherchent des travailleurs permanents, qualifiés ou peu qualifiés. Ces travailleurs exercent souvent des métiers exigeant une formation spécialisée ou une formation en cours d'emploi. Il peut s'agir d'ouvriers en construction résidentielle, de camionneurs, de cuisiniers ou de personnel soignant pour les aînés. Toutefois, les voies d'accès à l'immigration permanente pour les métiers exigeant moins de qualifications sont rares. **Voici nos recommandations :**

- **Prendre en compte les besoins de tous les employeurs dans l'établissement des priorités en matière d'immigration en créant une voie d'accès vers la résidence permanente pour les travailleurs étrangers possédant des compétences de base.**
- **Simplifier les procédures de demande relatives aux programmes d'immigration temporaire.**
- **Prolonger la période de validité maximale des nouveaux permis de travail à quatre ou cinq ans pour limiter les demandes subséquentes et les renouvellements, ce qui pourrait réduire l'accumulation et les retards des demandes.**

Le gouvernement devrait également tenir compte du fait que certaines réformes de l'assurance-emploi, qu'il s'agisse d'assouplir les critères d'admissibilité ou de bonifier les prestations, risquent de dissuader le retour au travail. En cette période de forte pénurie de main-d'œuvre, les entreprises ont besoin de politiques qui encouragent les travailleurs à rester sur le marché de l'emploi.

Afin d'aider les PME à faire face aux pénuries de main-d'œuvre, le gouvernement pourrait également offrir un soutien (p. ex., un crédit d'assurance-emploi ou un taux réduit d'imposition sur le revenu) aux entreprises qui investissent dans la formation de leurs employés ainsi qu'à celles qui embauchent un certain pourcentage de Canadiens jeunes ou âgés.

## Paperasserie

La paperasserie et les lourdeurs administratives peuvent limiter la productivité, réduire la capacité d'investissement et laisser moins de temps aux propriétaires d'entreprise pour s'occuper de leurs affaires. **Nous demandons au gouvernement de faire de la modernisation de la réglementation une priorité en nommant un ministre responsable de ce dossier. Nous recommandons de confier à chaque ministère le soin de simplifier et d'améliorer ses interactions directes avec les citoyens et les PME, de mesurer et d'évaluer le fardeau réglementaire global, et de revoir la règle du « pour un » pour qu'elle porte sur l'ensemble des règlements, des lois et des politiques.**

Les exigences réglementaires peuvent varier d'une province à l'autre. Elles sont nombreuses et contraignantes, elles imposent des obstacles au commerce intérieur et sont source d'inefficience. **Nous pressons le gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces afin d'établir une politique de « reconnaissance mutuelle » visant à favoriser le commerce intérieur.**

---

<sup>7</sup> CFIB, Retour en force des pénuries de main-d'œuvre, décembre 2021, page 12.

## Conclusion

Les PME étant au cœur de l'économie et de nos communautés, il est impératif de favoriser un environnement propice à leur croissance économique et leur prospérité. Le budget fédéral de 2023 fournit au gouvernement l'occasion idéale de démontrer qu'il s'engage pleinement à assurer la réussite des PME.

## Liste des recommandations

### *Soulager les dettes pandémiques des PME :*

1. Augmenter la portion subvention des prêts du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et reporter la date de remboursement des prêts jusqu'en décembre 2024. Des dispositions similaires devraient être appliquées à d'autres programmes d'aide fédéraux, tels que le Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT).
2. Permettre à tous les propriétaires de PME qui ont bénéficié de bonne foi d'un prêt du CUEC, mais qui sont à présent jugés inadmissibles, de faire appel de cette décision pour pouvoir conserver la partie subvention.

### *Compenser la hausse des coûts d'exploitation des PME :*

3. Geler la taxe sur le carbone à son niveau actuel.
4. Réformer la tarification du carbone pour que les PME puissent recevoir des remboursements de la taxe sur le carbone qui tiennent compte de leurs contributions.
5. Accélérer l'adoption du projet de loi C-234 afin d'exempter les agriculteurs de la taxe sur le carbone pour l'utilisation du gaz naturel et du propane dans le cadre d'activités agricoles.
6. Reporter l'établissement d'un deuxième plafond salarial pour les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC).
7. Utiliser les recettes générales pour payer intégralement le déficit résultant de la pandémie assumé par le régime d'assurance-emploi (AE).
8. Instaurer un partage à 50-50 des cotisations à l'assurance-emploi entre les employeurs et les employés ou mettre en place un taux inférieur pour les plus petites entreprises.
9. Augmenter le seuil de la déduction accordée aux petites entreprises à 600 000 \$ et l'indexer sur l'inflation par la suite.
10. Réduire le taux fédéral d'imposition des petites entreprises de 9 % à 8 %, au moins pour les deux prochaines années.
11. Reporter d'au moins trois ans l'élimination graduelle de la déduction pour amortissement accéléré et rendre permanente la passation en charges immédiate.
12. Faire suite à l'engagement de réduire les frais des transactions par carte de crédit pour les petits commerçants.

### *Aider les employeurs à faire face aux pénuries de main-d'œuvre :*

13. Créer une voie d'accès vers la résidence permanente pour les travailleurs étrangers moins qualifiés.
14. Simplifier la procédure d'embauche des travailleurs étrangers.
15. Prolonger la période de validité maximale des nouveaux permis de travail à quatre ou cinq ans pour limiter les demandes subséquentes et les renouvellements.

### *Alléger la paperasserie gouvernementale :*

16. Améliorer la règle du « un pour un » pour qu'elle s'applique non seulement aux règlements, mais aussi aux lois et aux politiques.
17. Promouvoir une politique de « reconnaissance mutuelle » pour améliorer le commerce intérieur.